

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

COMPTE RENDU

407^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(En cours)

DATE: 407 A: 20 septembre 2022

407 B: 30 septembre 2022 **407 C**: 11 octobre 2022

ENDROIT: Vidéoconférence (Teams)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc Lainé, président

Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec John Paul Murdoch, GNC

Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 406^e réunion

Le compte rendu de la 406^e réunion est adopté tel quel.

Action: Faire traduire et classer le CR 406.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 27 juillet 2022 et le 20 septembre 2022 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert N/Réf : 3214-10-017

- a) Suivi de l'intégrité de la prise d'eau de Waskaganish Rapport de suivi 2013
- b) Suivi de l'intégrité des structures en rivière de la prise d'eau de Waskaganish –
 Rapport de suivi 2018
 - > Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 5 juillet 2016 et le 28 juin 2022, pour information, les rapports de suivi de l'intégrité de la prise d'eau de Waskaganish pour les années 2013 et 2018, respectivement. Ces suivis ont été réalisés par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 6.7 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

L'objectif des suivis était d'évaluer l'état des conduites de la prise d'eau de la station de pompage de la communauté de Waskaganish à la suite des modifications hydrauliques résultant de la dérivation partielle de la rivière Rupert et des travaux d'amélioration réalisés à l'hiver 2011-2012. Le rapport de suivi de 2018 était le dernier prévu au Programme de suivi environnemental 2007-2023 de Hydro-Québec.

Après l'étude des relevés topographiques et bathymétriques, en plus des images numériques prises sous l'eau, le rapport de 2013 suggère que les prises d'eau principale et secondaire sont demeurées intègres et en bon état et n'ont pas été modifiées depuis les travaux d'aménagements de 2011-2012. Pour le suivi de 2018, certaines parties de la zone couverte en 2013 n'ont pas pu être relevées, notamment les données bathymétriques, en raison des conditions hydrologiques. De plus, en raison de la turbidité élevée, la qualité des images numériques prises sous l'eau en 2018 n'a pas permis l'observation des prises d'eau. Cependant, l'ensemble des données recueillies suggère que les prises d'eau principale et secondaire sont en bon état et n'ont pas subies de changements importants depuis le suivi de 2013.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considèrent que les suivis effectués ont atteint l'objectif fixé qui était d'assurer l'intégrité de la prise d'eau de Waskaganish et que les résultats présentés ne justifient pas la réalisation de suivis au-delà de cette période. Toutefois, il sera recommandé au promoteur de maintenir les liens avec le responsable de l'usine de traitement de l'eau pour qu'il puisse signaler d'éventuels problèmes avec les ouvrages mis en place (érosion, usine de pompage, présence de sédiments, etc.), afin d'assurer l'intégrité continue de l'alimentation en eau de Waskaganish.

#2022-0920-01: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et recommande au promoteur de maintenir les liens avec le responsable de l'usine traitement d'eau de Waskaganish.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial Mettre l'Administrateur régional en copie conforme

c) Suivi de l'intégrité de l'ouvrage de protection et des talus adjacents à la prise d'eau de Waskaganish – Rapport de suivi 2018

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 28 juin 2022, pour information, le rapport de suivi 2018 sur l'intégrité de l'ouvrage de protection et des talus adjacents à la prise d'eau de Waskaganish. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 6.7 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Les principaux objectifs de ce suivi étaient de vérifier l'intégrité et l'efficacité de l'ouvrage de protection de la prise d'eau, construit en 2009 et ayant subi des travaux en 2011-2012, ainsi que d'évaluer la stabilité des talus adjacents. Ces composantes avaient déjà fait l'objet d'un suivi en 2010 et 2013. Le rapport indique aucun changement physique à l'ouvrage principal en enrochement depuis sa mise place et assure la protection du talus argileux où se trouvent les installations de la prise d'eau.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que les suivis effectués ont atteint l'objectif fixé qui était d'assurer l'intégrité de la prise d'eau de Waskaganish et de son ouvrage de protection. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire à formuler.

#2022-0920-02: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

d) Suivi des frayères aménagées aux PK 203 et 207 de la rivière Eastmain – Rapport d'étude 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 31 octobre 2018, pour information, le rapport d'étude 2016 sur le suivi des frayères aménagées aux PK 203 et 207 de la rivière Eastmain. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.3 et 5.33 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Les frayères aménagées aux PK 203 et 207, en aval du barrage de l'Eastmain-1, ont principalement été conçues pour l'esturgeon jaune, mais leurs caractéristiques en font aussi des sites appropriés pour d'autres espèces, notamment pour le doré jaune et le grand corégone. Les objectifs du suivi 2016 étaient de vérifier l'efficacité des frayères aménagées aux PK 203 et 207, de vérifier l'intégrité physique et l'utilisation des frayères multi spécifiques aménagées, d'estimer le potentiel de fraie des sites situés à proximité des frayères aménagées, et d'effectuer un bilan de l'ensemble des suivis environnementaux effectués concernant l'intégrité et l'utilisation des frayères aménagées.

Selon le bilan des suivis environnementaux, l'aménagement des frayères est demeuré stable puisqu'aucun changement dans la composition du substrat ou signe d'ensablement n'a été noté au fil des années. Les suivis suggèrent que les meuniers, le doré jaune et le grand corégone utilisent les deux frayères aménagées ou leurs environnements immédiats pour la fraie de façon récurrente. L'esturgeon jaune utiliserait uniquement le secteur du PK 207. Le bilan présente également la portée de l'intégration des connaissances cries à chaque suivi.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler.

#2022-0920-03: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

e) Suivi de la passe migratoire du PK 207 de la rivière Eastmain – Rapport d'étude 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020, pour information, le rapport d'étude 2016 sur le suivi de la passe migratoire du PK 207 de la rivière Eastmain. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.33 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Le rapport présente les résultats sur l'utilisation de la passe par les poissons marqués d'un transpondeur passif (*PIT tag*) obtenus par le système de détection installé à la passe migratoire du PK 207. L'objectif principal du suivi était de présenter les données de montaison pour 2016 afin de démontrer l'utilisation de la passe migratoire pour les espèces de poissons présentes dans la rivière Eastmain sous différentes conditions hydrauliques. Le rapport confirme l'utilisation du passage migratoire par plusieurs espèces de poissons, notamment, les meuniers, l'esturgeon jaune, le grand brochet et le doré jaune.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et considèrent que le suivi a atteint l'objectif fixé. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire à formuler.

#2022-0920-04: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaires à formuler.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

f) Suivi des communautés de poisson et de la dynamique des populations dans les biefs Rupert – Rapport d'étude 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020, pour information, le rapport d'étude 2016 sur le suivi des communautés de poisson et de la dynamique des populations dans les biefs Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.4 et 5.5 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

L'objectif général du suivi était de décrire l'évolution des rendements de pêche et des communautés de poissons à la suite des modifications du milieu aquatique dans les secteurs des biefs Rupert. Le promoteur devait comparer les résultats relatifs à l'abondance, aux caractéristiques biologiques et à la dynamique des populations observées en 2016 avec ceux de 2011 et 2014 et ceux de l'état de référence (2002 et 2008). Le rapport conclut que l'impact global de la création des biefs sur les caractéristiques biologiques et sur la dynamique des populations va dans le sens des changements observés dans plusieurs réservoirs du complexe La Grande et se rapproche généralement des prédictions énumérées par le promoteur dans l'étude d'impact. Cependant, des suivis à plus long terme seront nécessaires afin de brosser un meilleur portrait de l'évolution générale des communautés.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant. Le COMEX demeure en attente de la réception des rapports de suivi pour les années 2018 et 2021, et si nécessaire pour l'année 2023, pour terminer l'analyse.

#2022-0920-05: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

g) Suivi du meunier rouge dans l'estuaire et la baie de Rupert – Rapport d'étude 2016

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 13 décembre 2017, pour information, le rapport d'étude 2016 sur le suivi du meunier rouge dans l'estuaire et la baie de Rupert. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.29 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Conformément aux engagements d'Hydro-Québec dans son programme de suivi environnemental 2007-2023, un suivi de la croissance du meunier rouge dans l'estuaire de la Rupert et dans la portion d'eau douce de la baie de Rupert était requis puisqu'une diminution significative des apports en carbone organique total (COT) dans l'estuaire de la Rupert avait été documentée après la dérivation de la rivière Rupert. Les objectifs de ce suivi étaient de comparer les paramètres de la courbe de croissance (relation âgelongueur) obtenus avant et après la dérivation de la rivière Rupert et de décrire l'alimentation des meuniers rouges dans l'estuaire à partir des contenus stomacaux et comparer celle-ci aux résultats de 2009.

Les résultats du suivi suggèrent qu'il n'y a pas de différence significative dans la croissance des meuniers rouges à l'embouchure de la Rupert, avant et après la dérivation partielle. Les courbes de croissance obtenues à l'aide des longueurs et âges à la capture sont très semblables. La diminution des apports en carbone organique résultant de la dérivation de la rivière Rupert ne semble donc pas s'être traduite en une modification de la croissance des meuniers rouges à l'embouchure de la rivière. De plus, il ne semble pas y avoir de lien entre l'abondance des organismes dans les tubes digestifs et la condition et la croissance des meuniers, cette dernière ne différant pas de façon importante entre les deux années considérées (2009 et 2016).

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant.

#2022-0920-06: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

h) Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères naturelles et aménagées pour le touladi – Rapport d'étude 2017

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020, pour information, le rapport d'étude 2017 sur le suivi des frayères naturelles et aménagées pour le touladi. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.6 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Le promoteur avait compensé la perte d'habitat de reproduction du touladi en aménageant des frayères artificielles dans trois anciens lacs du bief Rupert amont (le lac RP062, le lac RP030 et le lac Cabot). Les objectifs du suivi de 2017 étaient de vérifier l'intégrité physique et l'utilisation par le touladi des frayères aménagées, de même que les frayères naturelles. De plus, le promoteur devait identifier les sites de rassemblement du touladi en période de fraie et décrire la stratification thermique dans des trois lacs ainsi que dans le lac Des Champs.

Les résultats du suivi confirment que le touladi est toujours présent dans les biefs Rupert et montrent que, depuis la mise en eau des biefs, les populations de touladis semblent s'être dispersées dans l'ensemble du milieu aquatique qui lui est maintenant accessible. Cependant, le suivi indique que le touladi semble délaisser graduellement les frayères naturelles avec les années et que, malgré les efforts entrepris par le promoteur, aucun œuf n'a été retrouvé dans les frayères aménagées suggérant qu'elles sont peu ou pas utilisées par le touladi.

ATTENDU QUE les frayères aménagées pour le touladi répondent à l'engagement d'Hydro-Québec puisqu'ils sont demeurés intègres pendant tous les suivis. Toutefois, l'absence d'utilisation par l'espèce et le délaissement des anciennes frayères naturelles porte à croire que la communauté de touladis a été significativement affectée par la dérivation de la rivière Rupert.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant mais se réservent la possibilité de commenter ultérieurement. Le COMEX demeure en attente de la réception du rapport de suivi pour l'année 2020 pour terminer l'analyse.

#2022-0920-07: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du documents transmis par le promoteur et n'ont pas de commentaire à formuler pour l'instant.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

5) Projet de dénoyage des fosses J-4 et 87 sur le site de l'ancienne mine Troilus par Troilus Gold Corporation

N/Réf.: 3214-14-025

- a) Demande de modification du certificat d'autorisation
 - > Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu, le 11 août 2022, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour le certificat d'autorisation globale du 29 juillet 2020.

Le promoteur souhaite prolonger le délai dans lequel le projet est autorisé à débuter jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement. Aucune autre modification à l'autorisation et aux conditions associées n'est demandée. Le promoteur s'engage à réaliser le projet tel qu'autorisé, ainsi qu'à respecter ses engagements et les conditions prévues dans le CA délivré le 29 juillet 2020, ainsi que dans la modification du CA délivré le 11 février 2022.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et, à la suite de son analyse, recommandent à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation pour reporter la date de début du dénoyage des fosses J-4 et 87 au plus tard le 31 décembre 2023. Toutefois, le COMEX recommande de conserver la date maximale pour réaliser les travaux de dénoyage, soit dans un maximum de 10 ans à compter de l'émission du CA qui est le 29 juillet 2020.

#2022-0920-08: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document soumis par le promoteur et qu'ils recommandent à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial Transmission d'une recommandation

6) Projet minier Rose Lithium-Tantale par CLEC

N/Réf.: 3214-14-053

- a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- c) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- d) Suivi des audiences publiques Questions et commentaires
- e) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- f) Rapport d'analyse (révision et approbation)
 - i) Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, en juillet 2017, pour recommandation, une première version de l'étude d'impact sur l'environnement du projet Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques (CLEC). Après

avoir complété l'étude de faisabilité du projet, le promoteur a transmis, en janvier 2018, une mise à jour importante de l'étude d'impact sur l'environnement.

À la suite de l'analyse de ces documents par le COMEX, trois (3) séries de questions et commentaires ont été transmises au promoteur en avril 2018, en juin 2018 et en mai 2020. Le promoteur a soumis les réponses à ces séries de questions et commentaires en février 2019, en janvier 2020 et en juillet 2020, respectivement. Le COMEX a tenu des audiences publiques sur le projet, en mode hybride, à Matagami, Eastmain et Nemaska en février 2021.

À la suite des audiences publiques, deux (2) séries de questions et commentaires visant à clarifier certains aspects du projet ont été transmises au promoteur en juin 2021 et en octobre 2021. Le promoteur a soumis les réponses à ces questions et commentaires en septembre 2021 et en janvier 2022, respectivement.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur relativement à ce projet et recommandent, avec conditions, à l'Administrateur provincial d'autoriser le projet. Le rapport d'analyse sera joint à la lettre et inclura les conditions qui devront encadrer la réalisation du projet. L'une d'elle concerne le camp des travailleurs puisque suivant le dépôt de l'étude d'impact, le promoteur n'est toujours pas en mesure, à ce jour, de préciser où il logera ses travailleurs et d'évaluer les répercussions qui y seront associées. Ainsi, la construction de la mine ne pourra débuter que lorsque l'Administrateur provincial aura reçu les renseignements afférents au campement et qu'il aura été autorisé à la suite d'une recommandation du COMEX.

#2022-0920-09: de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des informations fournies par le promoteur et recommandent, avec conditions, d'autoriser le projet (conditions précisées dans le rapport d'analyse).

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur régional

Transmission d'une recommandation

7) Divers

a. Retour sur la possibilité de créer un Comité sur les impacts cumulatifs du transport liés au projets miniers dans le territoire Baie-James

Sophie Cooper a discuté avec Monsieur Martin Pelletier (MERN, Coordinateur du Comité directeur interministériel sur la réfection de la route Billy-Diamond) de la possibilité de créer un comité sur les impacts cumulatifs du transport liés au projets miniers dans le territoire Baie-James. Mme Cooper a expliqué les besoins d'un tel comité, les attentes du COMEX et les objectifs possibles du comité. Madame Cooper demeura en contact avec

M. Pelletier afin de revoir la possibilité d'organiser une rencontre entre le COMEX et les grands intervenants dans cet enjeu.

b. Chemins forestiers H et I: Nouveaux développements

Le COMEX demeure en attente de documents supplémentaires, notamment le rapport sur le caribou forestier de M. Martin Hughes St-Laurent (UQAR), pour continuer son analyse du projet. Une invitation de rencontrer les membres du COMEX lors de la réunion prévue le 2 novembre 2022 sera envoyé à Monsieur St-Laurent afin de discuter des conclusions principales de son rapport à paraître.

Action : Envoyer une correspondance à Monsieur St-Laurent
Transmission d'une invitation de rencontrer le COMEX

c. Retour sur la demande d'entrevue : M. Sébastien Girard Lindsay, Université d'Ottawa

Monsieur Daniel Berrouard résume son entrevue avec Monsieur Sébastien Girard Lindsay, candidat au doctorat à l'Université d'Ottawa, concernant les travaux de de restauration à la mine Principale à Chibougamau.

d. Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour les mois d'octobre et novembre

- Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium Inc.
- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
- Projet Bachelor par Ressources Bonterra (en attente des réponses du promoteur)

8) Prochaines réunions

Les prochaines rencontres du COMEX sont prévues pour le 2 novembre et le 5 décembre 2022, par vidéoconférence.

9) Rencontre 407 B: 30 septembre 2022 à 15h30

Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc

N./Réf.: 3214-14-055

- a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- c) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- d) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- e) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- f) Renseignements supplémentaires
 - Pour recommandation

ATTENDU QU'À la suite de l'analyse des renseignements supplémentaires soumis par le promoteur le 2 septembre 2022, les membres du Comité d'examen ont décidé de tenir des audiences publiques à Eastmain et à Matagami durant la semaine du 21 novembre 2022. Sophie Cooper débutera officiellement l'organisation de l'audience à Eastmain et à Matagami et l'annonce de celle-ci, laquelle devra se faire au maximum le 23 octobre 2022. Une correspondance sera transmise à l'Administrateur provincial, ainsi que le promoteur, afin de l'aviser de la décision du COMEX tenir des audiences publiques pour ce projet.

Notons que le COMEX demeure en attente du Rapport complète sur le lac Kapisikama, le Rapport de modélisation de la qualité de l'air, ainsi qu'un complément d'information de Wood concernant l'étude sur les digues.

#2022-0920-10 : de transmettre à l'Administrateur provincial, ainsi que le promoteur, une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris la décision de tenir des audiences publiques pour le projet de mine de lithium Baie James.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

Envoyer une lettre au promoteur, Allkem/Galaxy Lithium inc.

Transmission d'annonce d'une audience publique

10) Rencontre 407 C: 11 octobre 2022 à 14h30

Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc

N./Réf.: 3214-14-055

- g) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- h) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- i) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- j) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- k) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
- I) Renseignements supplémentaires
 - > Pour recommandation

ATTENDU QU'à la suite de la demande de la communauté de Eastmain et du Chef Cheezo, les membres du COMEX ont décidé de modifier la décision prise lors de la réunion du 30 septembre 2022 et de tenir les audiences publiques à Eastmain et à Matagami durant la semaine du 23 janvier 2023. La communauté voudrait entreprendre des consultations additionnelles avec le promoteur avant de procéder aux audiences publiques. Une fois que la communauté aura contacter le promoteur pour lui en faire part de leur intention, une correspondance sera transmise à l'Administrateur provincial, ainsi que le promoteur, afin de l'aviser de la décision du COMEX de tenir des audiences publiques pour ce projet.

#2022-0920-11: de transmettre à l'Administrateur provincial, ainsi que le promoteur, une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris la décision de tenir des audiences publiques, la semaine du 23 janvier 2023, pour le projet de mine de lithium Baie James.

Action: Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

Envoyer une lettre au promoteur, Allkem/Galaxy Lithium inc.

Transmission d'annonce d'une audience publique

Annexe A										
Suivi de la correspondance du 27 juillet au 20 septembre 2022										
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires					
Projet minier Rose Lithium- Tantale par Corporation Éléments Critiques N/Réf: 3214-14-053	Ann Garbor CEC	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information – Inventaire archéologique (mai 2022)	Transmis le 2 août 2022	Pour information					
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 4 août 2022 Reçu COMEX le 5 août 2022						
Rapport annuel du COMEX 2021-2022	Sophie Cooper COMEX	Marc Croteau, Sous- Ministre MELCC Isaac Voyageur, Administrateur régional (GNC) Mélissa Gagnon, Julie Rodrigue, Maud Ablain et Ian Courtemanche, MELCC CCEBJ CCCPP CCQF CTA GNC GREIBJ ARBJ	Rapport annuel du COMEX 2021-2022	Transmis le 16 août 2022						
Projet de mine de lithium Baie-James par Allkem/Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf: 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Demande de renseignements supplémentaires	Transmis le 16 août 2022 Accusé réception le 22 août 2022	Pour recommandation					
	Maud Ablain MELCC	Caroline Morissette Allkem/Galaxy Lithium (Canada) inc.		Transmis le 24 août 2022 Reçu COMEX le 24 août 2022						
Projet de prolongement de la route 167 Nord vers les Monts Otish par le ministère des Transports du Québec (MTQ) N/Réf. : 3214-05-077	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Suivi des conditions du certificat d'autorisation - Demande d'un complément d'information	Transmis le 18 août 2022 Accusé réception le 22 août 2022	—— Pour information					
	Mélissa Gagnon MELCC	Danielle Fleury MTQ		Transmis le 19 août 2022 Reçu COMEX le 19 août 2022						

Annexe A Suivi de la correspondance du 27 juillet au 20 septembre 2022									
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires				
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Luc Lainé COMEX	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Suivi des conditions du certificat d'autorisation	Transmis le 18 août 2022 Accusé réception le 22 août 2022	Pour information				
Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltd. N/Réf. : 3214-14-042	Andrée Poirier Goldcorp Canada Ltd.	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Rapport de suivi environnemental et social 2021	Transmis le 27 juillet 2022	– Pour information				
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 18 août 2022 Reçu COMEX le 18 août 2022					
Projet Whabouchi de développement et d'exploitation d'un gisement de spodumène à la Baie-James par Nemaska Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-052	Denis Isabel Nemaska Lithium inc.	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission du Plan de restauration – Suivi de la Condition 20	Transmis le 22 février 2022	– Pour information				
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 8 septembre 2022 Reçu COMEX le 8 septembre 2022					
Projet Whabouchi de développement et d'exploitation d'un gisement de spodumène à la Baie-James par Nemaska Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-052	Denis Isabel Nemaska Lithium inc.	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission des modifications apportées au campement temporaire ainsi qu'aux systèmes de traitement des eaux usées et de l'eau potable	Transmis le 10 février 2022	Pour information				
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 8 septembre 2022 Reçu COMEX le 8 septembre 2022					
Projet de mine de lithium Baie-James par Allkem/Galaxy Lithium (Canada) inc. N/Réf: 3214-14-055	Denis Couture Allkem/Galaxy Lithium (Canada) inc.	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission des renseignements supplémentaires	Transmis le 2 septembre 2022	Pour recommandation				
	Maud Ablain MELCC	Luc Lainé COMEX		Transmis le 8 septembre 2022 Reçu COMEX le 8 septembre 2022					